## CATASTOPHE D'AZF A TOULOUSE Le procès s'ouvre dans quelques jours

« Pour mémoire, ce tragique accident à fait 30 victimes (12 salariés sous traitants, 10 salariés de Grande Paroisse et 8 décès dans la population) et aussi 18 000 dommages corporels, sans compter les traumatismes dans la durée. Sur le plan matériel : 59 écoles endommagées etc...

La Cgt qui tenait une conférence de presse dans ses locaux du Havre à Franklin le 17 février 2009, explique « si l'on veut pouvoir dire "plus jamais ça", et contraindre les dirigeants d'entreprises à respecter la sécurité, il faut que tous les responsables soient désignés et punis".

Le syndicat évoque « une volonté de sous traiter le maximum d'activités sur les sites (classés Séveso) et une conception du risque calculée, niant l'impact de l'organisation du travail sur la sécurité. »

Il poursuit « L'enquête judiciaire conclue, comme d'ailleurs l'inspecteur du travail et l'expertise indépendante, que l'accident est lié à l'organisation du travail et que la Direction AZF a commis des négligences :

- Sur la gestion du produit explosif,
- L'absence d'information sur les dangers du produit, à l'exécutant,
- D'avoir laissé cette entreprise en pleine autogestion,
- L'utilisation de personnel précaire, mal informé,...

Dès le premier jour, TOTAL a invoqué la piste du terrorisme, profitant de "l'effet 11 septembre". Pour elle, c'est obligatoirement un évènement extérieur.

Elle tentera toutes les hypothèses pour faire diversion, après celle du terrorisme elle évoquera tour à tour : un dysfonctionnement EDF, un arc électrique, une première explosion dans une usine voisine, un sanglier en putréfaction, une fuite de produit chimique souterraine venant de l'usine voisine, une météorite, une chute de pièce d'aéronef (hé oui).

TOTAL conteste toujours l'accident chimique dû au mélange de produits incompatibles.

- « Nous regrettons tout d'abord, que TOTAL ne soit pour l'instant pas mis en cause. Tout simplement parce que cette politique n'est pas le fait isolé de la branche engrais du groupe, mais une politique de la Direction Générale avec les mêmes causes et les mêmes effets. Nous attendons de ce procès, qu'il nous permette de :
  - Replacer la question du statut comme premier garant de la sécurité des salariés et des populations,
  - En finir avec l'impunité quasi systématique et, l'absence de dissuasion des rares sanctions. »